



# 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie)  
13-17 octobre 2019



## Notes d'allocation

Mme Susan Kihika  
Présidente du Bureau des femmes  
parlementaires

Ouverture du débat général  
*Renforcement du droit  
international : rôles et mécanismes  
parlementaires, et contribution de la  
coopération régionale*  
14 octobre 2019

Madame la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur le Président du Forum des jeunes parlementaires,  
Chers invités,  
Chers collègues,

Le droit international est le principal facteur de paix entre les nations.

Mais n'oublions pas que le droit international vise aussi à protéger des individus, et en particulier les plus vulnérables, contre la tyrannie, l'insécurité et la souffrance.

Lorsque les normes internationales sont violées, ces violations sont en général particulièrement graves quand elles touchent les droits fondamentaux des femmes, qu'elles soient commises pour des motifs culturels, religieux ou liés aux traditions.

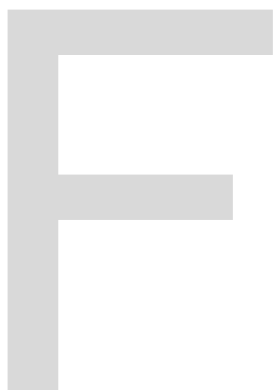
Rien ne peut justifier de restreindre les droits fondamentaux des femmes et des filles.

Le moment est venu pour nous de réaffirmer et de reconnaître ensemble ces droits !

Chers collègues,

2019 et 2020 marquent plusieurs tournants.

Nous célébrons cette année le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Pourtant, partout dans le monde, les femmes et les filles continuent d'être victimes de discrimination, qu'il s'agisse des stéréotypes de genre, de l'inégalité salariale ou des cas répandus de violence sexiste. Les lois tolèrent souvent ces discriminations. Aujourd'hui, 2,5 milliards de femmes et de filles sont victimes de lois discriminatoires.



En 2020, nous célébrerons le 20<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Ne laissons pas passer cette occasion et mettons-nous au travail pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans nos pays et sur nos continents respectifs, notamment au sein des instances internationales !

Chers collègues,

La CEDEF, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU aident les défenseurs de l'égalité des sexes et les législateurs à faire avancer cette cause. Ces instruments constituent la charte des droits de la moitié de l'humanité.

Et ce n'est pas le moment de reculer ou de porter atteinte à ces garde-fous !

En tant que parlementaires, nous nous devons de défendre ces principes fondamentaux et de montrer leur pertinence dans le monde d'aujourd'hui.

Premièrement, nous devons préconiser l'inclusion des femmes dans l'élaboration et la négociation des accords internationaux et régionaux, notamment des accords de paix. Il en résultera des processus plus inclusifs et plus légitimes ainsi que des résultats durables.

Deuxièmement, il est important que les parlements jouent un rôle moteur en matière de suivi de l'application de ces accords. Ils doivent ainsi veiller à ce que les décisions prises au niveau international influent positivement sur les droits fondamentaux des femmes au niveau national. Nous devons montrer que le droit international s'applique à tous et qu'il n'est contre personne.

Troisièmement, les parlements ne doivent pas craindre d'engager des réformes juridiques pour faire progresser l'égalité des sexes. Ils doivent dès lors expliquer à leurs électeurs que ces changements sont opérés pour le bien de tous. La confiance que nos électeurs placent dans nos institutions, leur pertinence et leur solidité en sera finalement renforcée.

Chers collègues,

Si nous voulons progresser, nous ne devons pas esquiver nos difficultés. Nous devons en prendre acte et veiller à ce que nos décisions soient justes et comprises. Cela exige de la transparence et de l'ouverture, et avant tout des institutions véritablement inclusives et représentatives de tous les secteurs de la société.

Nos parlements ont un rôle clé à jouer en ces temps difficiles. Profitons de notre position pour ouvrir une voie importante dans la protection des droits des femmes, au sein de nos parlements et par le biais d'une coopération sincère entre nous !

Je vous remercie.